

Marchés publics de bétail de boucherie: instructions pour l'octroi de contributions aux animaux de boucherie et destinés à l'engraissement (extrait)

1. Exigences requises pour les animaux donnant droit à subvention

- a. Les animaux proviennent d'une exploitation du canton de Berne qui satisfait aux prestations écologiques requises (PER) selon l'ordonnance sur les paiements directs.
- b. Avant d'être amené, l'animal doit avoir été détenu au moins 3 mois sans interruption par la productrice ou le producteur sur sa propre exploitation ou sur une exploitation avec laquelle le producteur ou la productrice a conclu un contrat de collaboration approuvé par le service spécialisé Promotion de la qualité et des ventes.
- c. L'animal doit être âgé d'au moins 161 jours.
- d. Donnent droit à une subvention de base et / ou une subvention de transport tous les animaux qui remplissent les conditions selon le chiffre 1 a à c et qui ont été amenés, catégorisés dans un procès-verbal officiel sur un marché public agréé-partant, qui donnent lieu à un transfert de propriété définitif.
- e. Les catégories d'animaux suivantes donnent droit à la subvention de base :

jeune bétail / animaux destinés à l'engraissement	JB
génisses / bœufs	OB, RG
taureaux	MT, MA
vaches	RV, VK

Seul le classement établi par Proviande fait foi pour le rangement par catégories.

2. Déclaration personnelle

Le fournisseur doit remplir une déclaration personnelle pour chaque animal amené sur un marché public. Par sa signature, il certifie l'exactitude des informations mentionnées. Il prend note que toute contribution obtenue par erreur ou sur la base de fausses déclarations doit être remboursée et qu'il est aussi entièrement responsable envers l'acheteur des indications concernant les labels et les systèmes de détention.

3. Validité et modification de ces instructions

L'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) peut à tout moment modifier ou abroger les présentes instructions.

Pour tout **renseignement** s'adresser à l'OAN, Production animale :

- **Téléphone** : **031 636 14 17**
- **Courriel** : tierproduktion@be.ch
- **Inscrire en ligne** : www.bd-marche.ch

Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne